



COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

Paraphe

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mai 2022

DELIBERATION N°2022_40

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 11 AVRIL 2022,

L'an deux-mil-vingt-deux le trente du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation : 24 mai 2022

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Cécile RIBEIRO, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Sandrine CHAVENT, Manon CONESA, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier DE BELVAL

Excusés : Mireille BARBIER (pouvoir à Denis GIRAUD), Stéphane VEYET, Véronique REBOUL (pouvoir à Olivier MARIE-CLAIRE), Elisabeth SKRZYPCZAK (pouvoir à Christine GAGET), Lilian RENAUD

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 25

Secrétaire de séance : Sandrine CHAVENT

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 11 avril 2022.

M.RABUEL signale qu'il manque des éléments évoqués en séance, notamment sur la CAF nette négative au budget primitif 2022, certains postes de dépenses et d'autres choses qu'il ne précise pas. Pour cette raison, l'opposition ne votera pas l'approbation du procès-verbal.

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil, à la Majorité,

[Pour : 20 voix, contre : 5 voix : Mesdames COLLOMB, RABATEL, Messieurs FARIN, HYVER, RABUEL]

Adopte le procès-verbal de la séance du 11 avril 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 9 juin 2022

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance du 30 mai 2022

Délibération n°2022_40

Affiché le :